



Le 29 avril 2010

HÉNEAULT & GOSSELIN INC.

409, rue Témiscouata
Rivière-du-Loup (Québec)
G5R 6B3

**Attention : Monsieur Conrad Gosselin
Président**

**Objet : Corporation Minière Osisko
Projet Canadian Malartic
Lettre de référence**

Sujet : Travaux de relocalisation de 138 propriétés

Monsieur,

En tant que vice-président, Ingénierie et construction de Corporation Minière Osisko, nous tenons à souligner l'excellent travail réalisé par votre entreprise pour la relocalisation de 138 résidences dans la ville de Malartic, Québec.

Ces travaux ont été réalisés avec professionnalisme, et mentionnons, entre autres, la qualité des travaux effectués, la coordination et la sécurité quant au déplacement et au transport des habitations. Ce contrat a été exécuté en deçà du budget et avant l'échéance. Votre entreprise a démontré une grande détermination et une fierté du travail bien accompli.

Nous recommandons les services de Héneault et Gosselin pour leur professionnalisme et la qualité de leur travail.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Gosselin, mes plus sincères salutations.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Luc Lessard".

Luc Lessard, ing.
Vice-président
Ingénierie et construction
**Corporation Minière Osisko
Projet Canadian Malartic**